

CANADA

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GATINEAU

No. : 550-06-000032-236

**ERIC GAËTAN PICARD**, personne physique, ayant élu domicile aux bureaux de ses procureurs, 1 Place Ville Marie, bureau 1170, en la ville et le district de Montréal, province de Québec, H3B 2A7;

Demandeur

c.

**VILLE DE GATINEAU**, personne morale, ayant un établissement au 25, rue Laurier, en la ville et le district de Gatineau, province de Québec, J8X 3Y9;

-et-

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC**, *ès qualités* de représentant du **MINISTRE DE LA JUSTICE**, ayant un établissement au 1, rue Notre-Dame Est, 8<sup>e</sup> étage, en la ville et le district de Montréal, province de Québec, H2Y 1B6;

Défendeurs

**AVIS CONCERNANT L'AUTORISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE RELATIVE  
AUX DEMANDES D'IMPOSITION DE PEINE(S) D'EMPRISONNEMENT(S) DE  
PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE POUR  
NON-PAIEMENT D'AMENDES**

**Si, depuis le 5 juin 2020, un mandat d'emprisonnement pour non-paiement d'amende a été émis à votre égard alors que vous étiez en situation d'itinérance, vous pourriez être membre d'une action collective.**

**VEUILLEZ LIRE CET AVIS**

Le 5 septembre 2024, l'honorable juge Florence Lucas de la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une action collective contre la Ville de Gatineau et le ministre de la Justice (représenté par le Procureur général du Québec) au nom des membres des sous-groupes suivants :

#### **SOUS-GROUPE 1**

Toute personne physique qui a purgé une peine ou une partie d'une peine d'emprisonnement en raison de l'imposition d'une peine et d'un mandat d'emprisonnement pour le non-paiement de somme(s) due(s), demandés depuis le 5 juin 2020 à la Cour municipale de Gatineau, et rendus en son absence, et

- A. n'avait pas d'adresse fixe au moment de la présentation de la demande d'emprisonnement pour le non-paiement des somme(s) due(s); ou
- B. avait une adresse de résidence ou de domicile indiquée comme inconnue dans son dossier percepteur à la Cour municipale de Gatineau ou correspondant à celle d'un refuge ou d'un centre de service pour personnes en situation d'itinérance (voir **Annexe 1**).

#### **SOUS-GROUPE 2**

Toute personne physique qui a fait l'objet de l'imposition d'une peine et d'un mandat d'emprisonnement pour le non-paiement de somme(s) due(s), demandés depuis le 5 juin 2020 à la Cour municipale de Gatineau, et rendus en son absence, et

- A. n'avait pas d'adresse fixe au moment de la présentation de la demande d'emprisonnement pour le non-paiement des somme(s) due(s); ou
- B. avait une adresse de résidence ou de domicile indiquée comme inconnue dans son dossier percepteur à la Cour municipale de Gatineau ou correspondant à celle d'un refuge ou d'un centre de service pour personnes en situation d'itinérance (voir **Annexe 1**).

(Ci-après le « **Groupe** »)

**Ainsi, vous êtes membre du Groupe si vous répondez aux critères suivants :**

- Vous êtes une personne physique qui a fait l'objet de l'imposition d'une peine d'emprisonnement en raison d'une peine et d'un mandat d'emprisonnement demandés depuis le 5 juin 2020 à la Cour municipale de Gatineau pour le non-paiement de somme(s) due(s), que vous ayez purgé cette peine, une partie de cette peine ou non ;

**et**

- Vous n'aviez pas d'adresse fixe au moment de la présentation de la demande d'emprisonnement ;  
**ou**
- Votre dossier percepteur à la Cour municipale de Gatineau indiquait que votre adresse de résidence ou de domicile était inconnue ;  
**ou**
- Votre dossier percepteur à la Cour municipale de Gatineau indiquait que votre adresse de résidence ou de domicile était celle d'un refuge ou d'un centre de service pour personnes en situation d'itinérance (incluant, mais non limitativement, l'une des adresses identifiées à l'**Annexe 1**).

Les personnes qui répondent à ces critères sont **automatiquement membres du groupe sans devoir prendre des mesures pour s'inscrire.**

Si les allégations sont prouvées, l'action collective vise à obtenir :

- **Pour les membres du Sous-Groupe 1** : une compensation monétaire de 10 000 \$ par jour (révolu ou non révolu) passé en prison, en plus d'une somme de 50 000 \$ à titre de dommages-intérêts punitifs.
- **Pour les membres du Sous-Groupe 2** : une compensation monétaire de 2 000 \$ par dossier de la Cour municipale de Gatineau où le membre est visé par une demande d'emprisonnement pour non-paiement d'amende et un mandat d'emprisonnement pour non-paiement d'amende qui n'a pas été exécuté (en tout ou en partie), en plus d'une somme de 1 000 \$ à titre de dommages-intérêts punitifs par dossier.

**Vous n'avez rien à faire pour bénéficier de l'action collective.** Par contre, si vous **ne désirez pas être inclus(s)** dans cette action collective, vous pouvez vous **exclure** du groupe en avisant le greffe de la Cour supérieure du Québec du district judiciaire de Gatineau, par courrier recommandé ou certifié, avant l'expiration du délai d'exclusion, à l'adresse suivante : Greffe civil de la Cour supérieure, Palais de justice de Gatineau, 17, rue Laurier, Gatineau (Québec) J8X 4C1.

Vous devrez alors indiquer que vous souhaitez vous **exclure** de l'action collective *Picard c. Ville de Gatineau* (numéro de dossier : 550-06-000032-236. La date limite pour vous exclure est le 8 mai 2025 à 16h30.

**Si vous vous excluez vous ne pourrez pas obtenir un paiement dans le cadre de l'action collective si celle-ci est accueillie ou réglée.**

Si vous avez déjà déposé une demande en justice individuelle ayant le même objet que l'action collective, vous êtes réputé(e) vous exclure du groupe visé si vous ne vous désistez pas de votre demande individuelle dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

Tout membre du Groupe qui ne s'en sera pas exclu(e) à cette date, de la façon indiquée ci-dessus, sera lié par tout jugement rendu dans cette action collective.

Les membres du Groupe (autres que le représentant ou un intervenant) ne peuvent pas être condamnés à payer les frais de justice.

### **Renseignements additionnels**

Pour toute question relative à l'action collective et/ou à vos droits, veuillez communiquer avec les avocats du groupe. **Toutes les communications sont confidentielles, protégées par le secret professionnel et sans frais pour vous:**

**KUGLER KANDESTIN**  
Procureurs du Demandeur

**Me Eva Richard**  
**Me Emily Painter**

1 Place Ville Marie,  
bureau 1170  
Montréal (Québec)  
H8P 1Y4

Tél. : 514.878-2861  
Télé. : 514.875-8424

erichard@kklex.com  
epainter@kklex.com

**JFB AVOCATS**  
**CRIMINALISTES INC.**

Avocats-conseil du  
Demandeur

**Me Jean-François Benoît**

166 rue Wellington  
Gatineau (Québec)  
J8X2J4

Tél. : 819-770-4888 # 112  
Télé. : 819-770-0712

jfb@avocat-droit-  
criminel.com

**ALEXEEV AVOCATS**  
**S.E.N.C.R.L.**

Avocats-conseil du  
Demandeur

**Me William Colish**

2000 McGill College,  
bureau 600  
Montréal (Québec)  
H3A 3H3

Tél. : 514-400-2480  
Télé. : 514-648-7700

wcolish@alexeevco.com

Le présent avis est un avis abrégé autorisé par la Cour. Les membres du Groupe sont encouragés à consulter l'avis complet, qui contient des informations supplémentaires. Une copie de l'avis abrégé et long en version française et en anglaise est publiée sur le site web des Procureurs du Demandeur : <https://kklex.com/fr/actions-collectives/actions-collectives-actives/>.

Vous pouvez également consulter le Registre des actions collective du Québec: <https://www.registredesactionscollectives.quebec/fr/Consulter/ApercuDemande?NoDossier=550-06-000032-236>

Date de l'avis : 8 avril 2025

**La publication de cet avis a été autorisée par l'honorable Florence Lucas, j.c.s.**

## Annexe 1

### Liste des adresses de résidence ou de domicile correspondant à celle d'un refuge ou d'un centre de service pour personne en situation d'itinérance

La liste des adresses d'un refuge ou d'un centre de service pour personnes en situation d'itinérance inclue, mais n'est pas limitée aux adresses suivantes:

- a) 85 rue Morin, Gatineau, QC, J8X 2S7 (Le Gîte Ami);
- b) 233 rue Murray, Ottawa, ON, K1N 5N1 (Shepherds of Good Hope);
- c) 256 rue King Edward, Ottawa, ON, K1N 7M1 (Shepherds of Good Hope);
- d) 35 rue Waller, Ottawa, ON, K1N 7G4 (The Ottawa Mission);
- e) 27 chemin Elm, Pontiac, QC, J0X 2G0 ou C.P. 482 Gatineau, Québec, J9H 5E7 (Centre Kogaluk);
- f) 3550 boul. Lévesque Ouest, Laval, QC, H7V 1E8 (Maison Saint- Joseph ou le Refuge d'urgence de Laval);
- g) 515 rue MacLaren, Ottawa, ON, K1R 5K5 (Le Pilier/Cornerstone);
- h) 314 rue Booth, Ottawa, ON, K1R 7K2 (Le Pilier/ Cornerstone);
- i) 172 rue O'Connor, Ottawa, ON, K2P 1T5 (Cornerstone Housing for Women/Logements pour femmes);
- j) 171 rue George, Ottawa, ON, K1N 5W5 (Salvation Army);
- k) 180 avenue Argyle, Ottawa, ON, K2P 1B7 (YMCA-YWCA of the National Capital Region);
- l) 39 rue Richard, Gatineau, QC, J8Y 4Y6 (Auberge du cœur Héberge- Ados);
- m) 10 rue Curé André Préseault, unité 2, Gatineau, QC, J8T 6N8 (L'Appart Adojeune);
- n) 175 boul. Gréber, Gatineau, QC, J8T 3R1 (Motel Montcalm du CISSSO);
- o) 16 rue Bériault, Gatineau, QC, J8X 1A3 (Centre communautaire Père Arthur-Guertin);
- p) 120 rue Charlevoix, Gatineau, QC, J8X 1R2 (Centre communautaire Fontaine ou Gîte Ami);
- q) 150 rue Gloucester, Ottawa, ON, K2P 0A6 (Operation Come Home);
- r) 140 avenue Laurier Ouest, Ottawa, ON, K2P 1L4 (Restoring Hope Ministries);
- s) 125 rue de Carillon, Gatineau, QC, J8X 2P8 (Halte-Chaleur du centre Robert-Guertin);
- t) 111 rue de Carillon, Gatineau, QC, J8X 2P8 (Vallée jeunesse Outaouais);
- u) 98 rue James, Ottawa, ON, K1R 5M2 (Youth Services Jeunesse YSB);
- v) 3840 rue Saint-Urbain, Montréal, QC, H2W 1T6;
- w) 20 rue Émile-Bond, Gatineau, QC, J8Y 3M7 (La Halte de Gatineau);
- x) 297 boulevard des Allumettières, Gatineau, QC, J8X 2S7 (La Soupe populaire de Hull);
- y) 1274 rue De Bullion, Montréal, QC, H2X 2Z4 (Le Sac à Dos).